

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 189/05

AFR 64/010/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION

ÉRYTHRÉE

**Semere Zaid (h), assistant dans une université, environ 35 ans
ainsi que 18 étudiants**

Londres, le 20 juillet 2005

Semere Zaid, assistant en agriculture à l'université d'Asmara, ainsi que 18 étudiants du campus de Halhale, établissement rattaché à cette université, seraient détenus au secret. Ils risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International considère ces personnes, privées de liberté uniquement en raison de leurs convictions religieuses, comme des prisonniers d'opinion.

Semere Zaid a été appréhendé le 6 juillet. Cet homme avait été maintenu un mois en détention en février 2005 et on lui avait recommandé de mettre fin à ses activités religieuses. Depuis sa libération, il devait régulièrement se rendre à un poste de police d'Asmara. Il a été arrêté au cours de l'une de ces fréquentes visites. Selon les informations recueillies, Semere Zaid se trouve en détention dans une branche spéciale du service de sécurité située au poste de police n° 2 de la capitale, Asmara, et appelée « karchele ».

Le 8 juillet, 18 étudiants du campus de Halhale ont été appréhendés immédiatement après leurs examens de fin d'année. Ils auraient été arrêtés individuellement au motif qu'ils étaient membres d'Églises évangéliques. On ignore encore leur lieu de détention.

Aucune charge n'a été retenue contre aucune des personnes arrêtées. Elles n'ont pas été conduites devant une instance judiciaire dans les quarante-huit heures suivant leur arrestation, comme le prévoient la Constitution et la législation érythréennes. Elles sont donc maintenues en détention de manière illégale. D'autres personnes, qui avaient également été arrêtées et placées en détention en raison de leurs croyances religieuses, ont été torturées. Le but de ces violences était de les forcer, en échange de leur libération, à signer un document spécial dans lequel elles promettaient de cesser leurs activités religieuses. De nombreux membres d'Églises s'y sont refusés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que la liberté de culte soit garantie par la Constitution du pays, la persécution religieuse dirigée contre les membres des églises chrétiennes minoritaires se poursuit intensivement en Érythrée. Le 24 juin, 50 jeunes filles et 30 garçons qui participaient, dans un parc, à la fête de fin d'année du collège d'Asmara ont été appréhendés. Tous ont été libérés sans inculpation après une semaine de détention. Certains d'entre eux étaient mineurs. Parmi les membres de l'Église Meseret Christos arrêtés lors d'un mariage à Asmara, environ 70 se trouvent toujours en détention sans inculpation ni procès (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 151/05, AFR 64/008/2005 du 3 juin 2005 et sa mise à jour).

À l'heure actuelle, en Érythrée, plusieurs centaines de membres d'Églises minoritaires, dont 17 pasteurs, sont en détention. Depuis 2002, seules les Églises chrétiennes officielles (orthodoxe, catholique et luthérienne) sont autorisées ; les Églises évangéliques sont, quant à elles, interdites. Amnesty International reçoit souvent des informations indiquant que les forces de sécurité torturent des membres d'Églises évangéliques qui continuent à pratiquer leur religion de façon clandestine, dans le but de leur faire abjurer leur foi. Ces personnes sont détenues au secret dans des conditions éprouvantes. Elles ont été réparties dans des centres secrets et des camps militaires dans différentes régions du pays, notamment à Sawa, dans le principal centre d'entraînement militaire. D'autres ont été placées dans des conteneurs ou des prisons souterraines. Faute d'être autorisés à bénéficier de soins médicaux, plusieurs détenus sont tombés gravement malades.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de l'assistant Semere Zaid ainsi que des 18 étudiants du campus de Halhale, arrêtés au début du mois de juillet 2005 en raison de leurs convictions religieuses ;

- demandez que ces personnes, arrêtées au seul motif qu'elles exerçaient pacifiquement leur droit à la liberté de culte, garantie par la Constitution et la législation érythréennes, soient libérées immédiatement et sans condition et affirmez qu'Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion ;
- exhortez les autorités à faire en sorte que ces personnes ne soient pas soumises à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements et qu'elles soient autorisées à recevoir immédiatement la visite de leurs proches, à consulter des avocats et à bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- exprimez votre inquiétude à l'idée que ces détenus ont été arrêtés arbitrairement, sans inculpation ni jugement, en violation des dispositions relatives aux droits humains de la Constitution et de la législation érythréennes, selon lesquelles les personnes appréhendées doivent être conduites devant une instance judiciaire dans un délai de quarante-huit heures.

APPELS À :

Président :

His Excellency President Issayas Afewerki
Office of the President
PO Box 257
Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126422

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241
Asmara, Érythrée

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable de la police :

Brigadier Abraham Andom
Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223
Asmara, Érythrée

Directeur du Département des Affaires religieuses :

Mr Semere Beyene
Director, Department of Religious Affairs
Ministry of Local Government
PO Box 225
Asmara, Érythrée

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*